

À une **séance ordinaire du conseil** de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi, tenue au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi, le **20 octobre 2015** à 19 h 30, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents: ASNONG Jean, représentant de Pike River; BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest; BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome; CAREY Bernard, représentant d'Abercorn; DANDENAU LT Louis, maire de Sutton; DELISLE Normand, maire de Brigham; HÜSLER Josef, maire de Farnham; JANECEK Pierre, maire de Dunham; LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg; LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford; PELLETIER Réal, maire de St-Armand; PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine; QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont; RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham; RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station; ROBERT Lucille, représentante de Cowansville; SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge; SELBY Tom, maire de Brome; SIMARD-GENDREAU LT Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge; ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford; VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Étaient également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution numéro: 381-1015

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT que l'article 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévoit que la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**


D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2015-2016 :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre à jour la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire, entre autres;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De déposer lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 22^E JOUR D'OCTOBRE 2015



M^e VANESSA COUILLARD
AVOCATE, GREFFIÈRE

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.